

dans la province et accorde des subventions et des bourses à des personnes ou à des groupes qui sont originaires de la province ou qui y effectuent des tournées de spectacles. Les subventions et les bourses permettent à des troupes de théâtre locales de produire et de présenter des spectacles dans divers centres de la province. En 1977, le gouvernement provincial a accordé \$71,000 pour ces subventions et \$270,000 pour permettre à des compagnies et à des troupes de réputation locale, nationale et internationale de donner des spectacles dans des centres de la province qui ne seraient pas normalement en mesure de les engager. Ces fonds permettent également à des centres comme le Marine Museum à Saint-Jean d'acheter des pièces d'exposition.

**Nouvelle-Écosse.** En 1973, le ministère des Loisirs de la Nouvelle-Écosse s'est vu confier, par voie législative, la compétence en matière de promotion culturelle, ce qui englobe une vaste gamme d'activités dont la musique, le théâtre, l'artisanat, le multiculturalisme, les festivals, les conseils des arts, la danse, les arts visuels, la création littéraire, le cinéma et la photographie, la Banque d'œuvres d'art de la Nouvelle-Écosse et la nouvelle Galerie d'art de la Nouvelle-Écosse. Le ministère aide financièrement huit fédérations culturelles qui jouent le rôle d'organismes de services à l'appui des arts et des programmes culturels dans toute la province.

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1976, l'aide accordée aux principaux établissements culturels comprenait une subvention de \$155,000 à la Fondation du Théâtre Neptune, de \$85,000 à l'Orchestre symphonique de l'Atlantique et de \$150,000 à la Galerie d'art de la Nouvelle-Écosse. L'année suivante, la section de la culture du ministère disposait d'un budget de \$859,500, et le budget pour l'année terminée en mars 1978 devait se chiffrer à \$1,035,800.

En outre, un certain nombre de subventions de programme et d'animation ont été octroyées à des groupements communautaires qui ont organisé des programmes dans le domaine des arts littéraires, visuels et de la scène. Le ministère du Tourisme a versé des subventions d'une valeur de \$129,000 pour des manifestations culturelles et des festivals.

La section des beaux-arts et de l'artisanat du programme d'éducation des adultes a fusionné avec la section de la culture du ministère des Loisirs de la Nouvelle-Écosse pour former la Division des affaires culturelles du ministère des Loisirs. La section des musées de la Nouvelle-Écosse relevant du programme de services culturels du ministère de l'Éducation avait un budget de \$1,759,300, et elle a accordé des subventions à des musées locaux et à des sociétés historiques. Les autres dépenses importantes se répartissaient ainsi: \$2,594,600 pour la bibliothèque provinciale, qui comprend des installations permanentes et mobiles, et \$315,000 pour les Archives, contribution au titre de la conservation de l'héritage culturel de la province.

**Nouveau-Brunswick.** Le Nouveau-Brunswick vient en aide au Centre de promotion et de diffusion de la culture, organisme dont le siège est à Moncton et qui s'occupe de coordonner les activités culturelles acadiennes: chant choral, théâtre et spectacles d'artistes. Une aide est également fournie aux concours provinciaux dans le cadre du Festival de musique, des Festivals de chansons folkloriques et de fanfares ainsi qu'aux troupes de danse, au Conseil des arts, à l'Orchestre provincial de la jeunesse, à l'Orchestre symphonique de l'Atlantique, au Théâtre du Nouveau-Brunswick, à diverses chorales et troupes de théâtre, aux associations artistiques et aux écrivains. En outre, la province aide à parrainer les tournées d'artistes interprètes à l'intérieur et à l'extérieur de la province.

**Québec.** Le ministère des Affaires culturelles a été créé en 1961 par une loi de l'Assemblée nationale. Il s'est vu confier l'administration d'organisations et d'institutions à caractère culturel, notamment de cinq programmes: livres et autres imprimés, sauvegarde et mise en valeur des biens culturels, arts plastiques, arts d'interprétation et gestion du ministère.

Le programme du livre a pour objectif de favoriser la création et la production littéraires, de stimuler la diffusion et d'assurer la conservation et la consultation des écrits québécois. Il soutient la publication et la vente des livres, s'occupe du développement d'un réseau de bibliothèques publiques, et assure la conservation et la